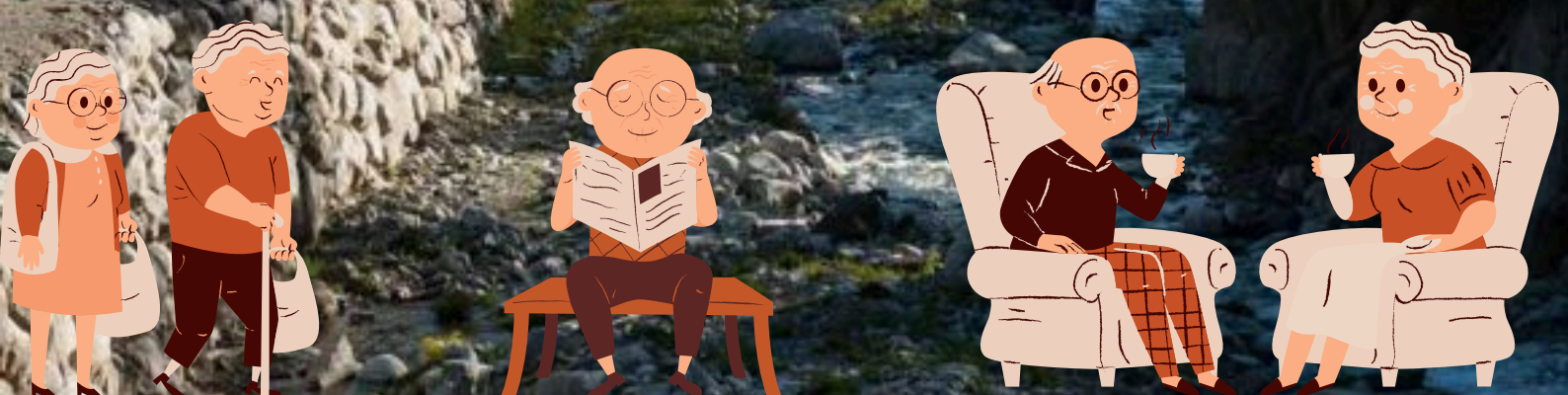
Les Ramondias

MAISON DE RETRAITE

LIVRET D'ACCUEIL

Le présent livret est établi conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et l'article L 311-4 du code de l'action sociale et des familles.





Alain Esparbès

L'ORGANISATION

L'établissement est dirigé par Mr Jean-Jacques SABART, sous l'autorité administrative du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration valide, par les délibérations prises, toutes les décisions concernant le budget, les finances et la préparation de l'avenir.

Il est composée de 9 membres :

Président :

Mr ESPARBES Alain

Autres membres :

Mr l'Abbé Benjamin MARTIN
Mme PONTIES Marie-Cécile
Mme SAGNES Annie
Sœur Martine
Mr BEHAGUES Jacques
Mr COLONEL René
Mr GABELLIERI Bruno
Mr RIVIERE-SACAZE Pierre

LE MOT D'ACCUEIL DU DIRECTEUR



Chère résidente, cher résident,

Vous venez de franchir un nouveau pas. Vous arrivez dans une nouvelle demeure.
Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre établissement.
Situé dans un cadre chaleureux et reposant, nous espérons que vous y passerez d'agréables moments.
Chacun des professionnels fera de son mieux pour faciliter votre arrivée.
Ensemble, nous coconstruirons votre projet personnalisé !

Jean-Jacques Sabart



À PROPOS DE NOUS

L'Œuvre Notre-Dame de l'Espérance est un EHPAD situé en milieu montagnard.

Elle fut fondée en 1846 par quelques charitables de Luz-Saint-Sauveur, son but principal étant d'instruire les jeunes filles pauvres de la vallée.

Le 20 septembre 1848, le président du bureau de bienfaisance demanda à l'Œuvre Notre Dame de l'Espérance de prendre en charge la maison du refuge, qui accueillait les vieillards du canton.

Le 30 août 1850, l'ensemble asile/ouvroir maison du refuge fut reconnue d'utilité publique par Louis Napoléon Bonaparte, président de la République (futur Napoléon III).



SITUATION GEOGRAPHIQUE



L'Oeuvre Notre-Dame de l'Espérance (ou EHPAD Les Ramondias) est situé en zone montagnarde au cœur du massif des Pyrénées à 700 mètres d'altitude, sur le territoire de la vallée des Gaves, dans le département des Hautes-Pyrénées.

Notre établissement est implanté au centre du village de Luz-Saint-Sauveur. Sa géolocalisation se distingue de par son patrimoine naturel et culturel.

Les résidents bénéficient d'un cadre de vie exceptionnel, entourés de sommets qui culminent au-delà des 2000 mètres ainsi que de grands sites de notoriété majeure au niveau régional, national et international (Sanctuaire de Lourdes, Cirque de Gavarnie, Parc National des Pyrénées, Pic du Midi de Bigorre..)



DESCRIPTION ARCHITECTURALE

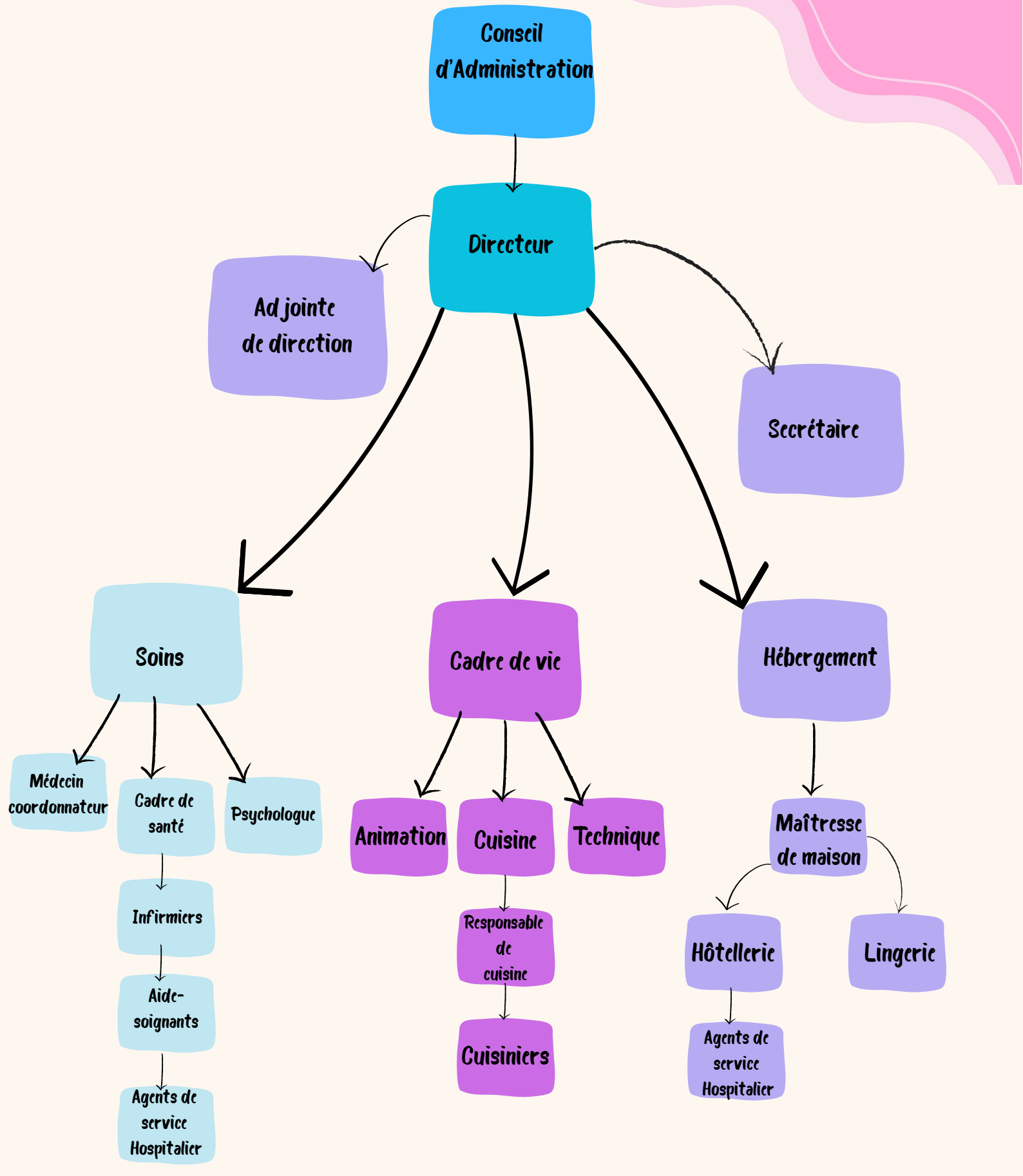
L'Œuvre Notre-Dame de l'Espérance (ou EHPAD Les Ramondias) est un établissement dont l'architecture peut surprendre.

En effet, il est aménagé sur trois bâtiments d'époque et d'architectures différentes (1886, 1975 et 1999).

L'ancien couvent a notamment été rénové et réaménagé en 21 chambres spacieuses.

Ce réaménagement a permis aux résidents de bénéficier d'installations dans des chambres individuelles et de pièces collectives confortables, conviviales mais aussi privilégiant l'environnement et les libertés individuelles afin de préserver au maximum l'autonomie. Tout cela a été rendu possible grâce au travail d'une équipe professionnelle compétente et complétée par des intervenants extérieurs de qualité.

ORGANIGRAMME DE L'ETABLISSEMENT





FONCTIONNEMENT GENERAL AU SERVICE DES RESIDENTS

Horaires d'ouverture

Le secrétariat de l'établissement est ouvert au public de 9h à 17h30.
En dehors des horaires fixés ci-dessus, les appels téléphoniques sont basculés sur le poste des infirmières.
La Direction et les membres du STAFF assurent également une astreinte téléphonique nocturne mais aussi les weekends.



GRANDES MISSIONS AU SERVICE DU RESIDENT

L'Oeuvre Notre-Dame de l'Espérance (ou EHPAD Les Ramondias) accueille 71 personnes âgées.
L'établissement dispose de 67 places en hébergement permanent et de 4 places en hébergement temporaire.

La priorité de l'ensemble des professionnels de l'établissement est le bien-être des résidents et le respect de la dignité de chacun.
Cela représente les fondamentaux de l'accompagnement.

Les salariés de l'EHPAD mettent en œuvre les objectifs d'accompagnement des personnes âgées dans leur quotidien en qualité de professionnels formés en gérontologie.
Qu'il s'agisse de salariés diplômés et/ou expérimentés, tous travaillent en horaires continus afin de répondre aux besoins des résidents, 24h/24h et 365 jours par an.

Les professionnels participent régulièrement à des formations afin de renforcer leurs compétences et de permettre une amélioration continue de la qualité.

Hôtellerie

L'établissement dispose de 71 chambres individuelles dont 2 sont équipées afin de recevoir des couples.
Chaque chambre est confortablement meublée.
Les résidents ont la possibilité de meubler leur chambre avec du mobilier ou des objets familiers.
Chaque chambre bénéficie d'une salle d'eau avec WC.

D'un point de vue logistique :

- *chaque chambre bénéficie d'une prise TV afin d'offrir la possibilité au résident d'amener sa télévision*
- *chaque chambre peut avoir une ligne téléphonique attribuée à la demande (l'abonnement et la communication sont à la charge du résident)*
- *chaque chambre bénéficie de la connexion au WIFI (mot de passe à demander auprès de l'administration)*

Cuisine

La préparation des repas a lieu au sein de l'établissement et est réalisée par des professionnels de la restauration.

Les repas sont servis selon les horaires suivants :

- *Petit-déjeuner : de 7h15 à 8h45, service en chambre*
- *Déjeuner : de 12h à 13h15, service en salle à manger*
- *Goûter : à partir de 15h30 au salon d'animation, en salle à manger ou en chambre*
- *Dîner : de 19h à 20h, en salle à manger*

L'EHPAD propose également un service de portage des repas pour les personnes âgées du canton vivant à leur domicile.
Les plateaux repas du déjeuner sont livrés tous les deux jours par l'ADMR sauf les dimanches et les jours fériés.

Lingerie

Les gants, les serviettes de toilette et le linge de lit sont fournis par nos soins.
Le linge personnel doit être identifié. Le marquage sera pris en charge par la blanchisserie de l'établissement .

Animation

L'animation de l'établissement permet de poursuivre des habitudes de vie, d'avoir des loisirs et de continuer tout simplement à faire des projets, adaptés aux degrés d'autonomie des résidents accueillis.
C'est un élément fondamental qui signifie "insuffler la vie - donner une âme".

Le panneau d'affichage à l'entrée de l'établissement est un des outils de communication informant les résidents, les familles, les professionnels mais aussi les intervenants extérieurs des activités quotidiennes.
L'actualité autour de nos animations est également partagée sur notre page Facebook.

Les activités sont nombreuses et mises en place sous forme d'ateliers (lecture, peinture, dessin, gymnastique douce, rencontres intergénérationnelles) ou de sorties (marché, CDSA, plage, ski, thermes, cinéma..)
L'actualité de notre établissement et de nos animations se regarde également sur notre chaîne Youtube à travers notre série "L'EHPAD épatant"

Culte

Une messe est proposée tous les 15 jours pour les résidents désirant y participer.
Elle a eu lieu le jeudi après-midi en présence de l'Abbé.
A l'occasion des fêtes religieuses, des offices sont également programmées.
A la demande du résident, un représentant du culte de son choix, peut lui rendre visite.
Les coordonnées des différents représentants du culte sont disponibles auprès du secrétariat.

Soins

L'équipe médicale et paramédicale de notre EHPAD se compose :

- *D'un médecin coordonnateur qui intervient dans le processus d'admission, l'encadrement des personnels soignants et le suivi médical des résidents*
- *D'une cadre de santé qui coordonne l'action de l'équipe soignante, en collaboration avec les équipes administratives et médicales mais qui est aussi garante de la qualité et de la sécurité des soins*
- *D'infirmiers qui dispensent les soins selon les prescriptions médicales*
- *D'aide-soignants qui secondent les infirmiers durant les soins et qui accompagnent dans les gestes de la vie quotidienne (aide à la toilette, au repas et/ou aux déplacements)*

NOTRE CHARTE BIENTRAITANCE

Coconstruite avec nos professionnels et nos résidents..

LA BIENTRAITANCE

"VOIR"

Voir si ça va ou si ça va pas
Voir la dépendance des gens pour accompagner leur évolution
Evaluation professionnelle

ECOUTE

Être pris en considération
Être mis en confiance
Une présence
Ecoute active
Communication verbale et non verbale

AIDE

Pour la toilette
Par le geste
Selon les besoins
Nous motiver
Travailler en équipe

RESPECT

Du choix
Des goûts
Des envies
De l'intimité et de la pudeur
Du lieu de vie
Du rythme de vie
De la liberté

BIENVEILLANCE

Dire bonjour avec le sourire
Ne pas être laissé de côté
Gentillesse
Le ton
Sur le temps accordé et le regard porté

LIBERTÉ

De participer ou non aux activités
De faire un tour
De se promener
D'aller voir ailleurs ce qui se passe
Ne pas se sentir prisonnier

Intervenants extérieurs

Différents intervenants médicaux et paramédicaux interviennent au sein de l'EHPAD. Ces derniers restent au libre choix de chacun.
Des prestations annexes (coiffure et esthétique) sont également proposées.

Médecin généraliste	Dr MOINARD	05 62 92 80 85
Médecin généraliste	Dr MIDAN	05 62 92 80 85
Médecin généraliste	Dr MORIGNY	05 62 92 85 61
Médecin généraliste	Dr VOIRIN	05 62 92 80 85
Dentiste	Dr RODRIGUES	05 62 92 23 17
Kinésithérapeute	Mme COTS	06 74 94 43 65
Kinésithérapeute	Mr NEAGU	06 45 74 28 28
Kinésithérapeute	Mme NEAGU	06 45 74 28 28
Pédicure-podologue	Mme LAVOCAT	05 59 33 12 03
Orthophoniste	Mme RICHARD	05 62 45 17 57
Ambulanciers	Ambulances Caussieu	05 62 92 97 56
Ambulanciers	Ambulances Des Cimes	05 62 92 20 20
Coiffeuse	CREA'TIFS Coiffure	Inscription à l'accueil
Esthéticienne	LM Esthétique	Inscription à l'accueil

Droits des résidents.

Charte des droits et des libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Article 1 - Choix de vie
Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

Article2 – Cadre de vie
Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

Article 3 – Vie sociale et culturelle
Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

Article 4 - Présence et rôle des proches
Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

Article 5 - Patrimoine et revenus
Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article 6 - Valorisation de l'activité
Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

Article 7 - Liberté d'expression et de conscience
Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

Article 8 – Préservation de l'autonomie
La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

Article 9 – Accès aux soins et à la compensation des handicaps
Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

Article 10 - Qualification des intervenants
Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

Article 11 - Respect de la fin de vie
Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

Article 12 - La recherche : une priorité et un devoir
La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

Article 13 - Exercice des droits et protection juridique de la personne
Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

Article 14 - L'information
L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

Droits des résidents.

Charte des droits et des libertés de la personne accueillie

- *Principe de non-discrimination*
- *Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté*
- *Droit à l'information*
- *Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne*
- *Droit à la renonciation*
- *Droit au respect des liens familiaux*
- *Droit à la protection*
- *Droit à l'autonomie*
- *Principe de prévention et de soutien*
- *Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie*
- *Droit à la pratique religieuse*
- *Respect de la dignité de la personne et de son intimité*

Tarifs hébergement

	JOURNALIER	DEPENDANCE PRIS EN CHARGE	MENSUEL (30 JOURS)
HEBERGEMENT	65.63 EUROS		
GIR 1-2	22.20 EUROS	16.22 EUROS	
GIR 3-4	14.09 EUROS	8.11 EUROS	
GIR 5-6	5.98 EUROS	NEANT	
SOIT POUR UNE PERSONNE EN :			
GIR 1-2	87.53 EUROS		2625.90 EUROS
GIR 3-4	79.72 EUROS		2391.60 EUROS
GIR 5-6	71.61 EUROS		2148.30 EUROS
RESIDENTS -60 ANS	84.29 EUROS		2528.70 EUROS
HEBERGEMENT TEMPORAIRE	87.53 EUROS		2625.90 EUROS

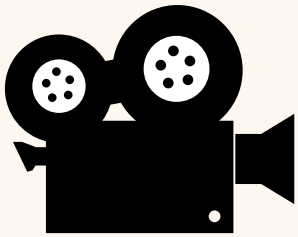
Tarifs des prestations annexes

REPAS ACCOMPAGNANT 	9 EUROS	
LIGNE TELEPHONIQUE 	10 EUROS / MOIS	
CONSOMMATION LIGNE TELEPHONIQUE 	0.18 CENTIMES / MINUTE	
PACK HYGIENE D'ENTREE 	20.55 EUROS	23.30 EUROS
PACK HYGIENE MENSUEL 	15 EUROS	17 EUROS



PROJET DE L'EHPAD FUTUR

Nous avons créé une websérie intitulée "L'EHPAD épatant" sur notre chaîne Youtube pour vous raconter et vous permettre de suivre notre grand projet !



Alain Esparbès

Bande annonce :
“Première tranche de travaux, on reconstruit un EHPAD.”
“L’existant dans lequel nous sommes aujourd’hui sera transformé pour la diversification de nos activités. Ca va nous amener jusqu’en 2030.”

Episode 1 : “Nous n’allons pas faire au mieux, nous allons faire ce qu’il y a de mieux.”

Episode 2 :
“Ceux qui nous ont précédés depuis plus de 150 ans, ici, pour les personnes âgées ou pour les malades, car il y a eu plusieurs époques, ils n’ont pas fait au mieux, ils ont fait ce qu’il y a de mieux.
Et là, cela nous engage à aller chercher dans une construction nouvelle, ce qui va nous projeter dans les 30 ans qui viennent.

Episode 3 :
“Quand je regarde nos prédécesseurs, à chaque étape, quand ils ont démarré, ils n’avaient pas les moyens. Ils savaient ce qu’ils voulaient faire et ils ont réussi à rassembler autour d’eux, les moyens, les personnes qui ont concouru à la réussite de cette étape-là. **Nous allons faire la même chose**.”



L'ŒUVRE NOTRE-DAME DE L'ESPÉRANCE PRÉSENTE

L'EHPAD ÉPATANT

LA WEBSÉRIE DES BÂTISSEURS DE L'EHPAD DE LUZ (65)



LIKE

SUBSCRIBE

SHARE

Suivez-nous !